

BY-LAW NO. A-05

**BY-LAW RESPECTING THE CHIEF
ADMINISTRATIVE OFFICER (CAO) FOR THE
MAPLE HILLS RURAL COMMUNITY**

BE IT ENACTED by the Council of the Maple Hills Rural Community under the authority vested in it by the *Local Governance Act*, S.N.B. 2017, c. 18, of its by-laws, and of section 71 (2) and 81 as follows:

1. Purpose

The purpose of this by-law is to define the roles, rights, responsibilities and working conditions of the Chief Administrative Officer (CAO). For the purposes of this by-law, the position refers to the position of CAO of the Maple Hills Rural Community.

In the event of a conflict between this by-law and the *Local Governance Act*, the latter takes precedence.

All definitions contained in the *Act* and its regulations are an integral part of this by-law.

2. Definitions

In this by-law, unless otherwise indicated, the following definitions are required:

“*Act*” means the *Local Governance Act*, S.N.B. 2017, Chapter 18.

“CAO” means the chief administrative officer of the municipality.

“council” or “council member” designates the mayor and the councillors of the Maple Hills Rural Community.

“employee” means any other person employed by the Maple Hills Rural Community other than the CAO.

“municipality” means the Maple Hills Rural Community.

The masculine form is used in this by-law to designate both women and men. The masculine gender is used without any discrimination and to lighten the text.

ARRÊTÉ NO. A-05

**ARRÊTÉ CONCERNANT LA DIRECTON
GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ RURALE
MAPLE HILLS**

En vertu du pouvoir que lui confère la *Loi sur la gouvernance locale*, L.N.-B. 2017, ch. 18, et de l'article 71 (2) et 81 le conseil de la Communauté rurale Maple Hills adopte ce qui suit:

1. But

Le but du présent arrêté est de définir les rôles, les droits, les responsabilités et les conditions de travail de la direction générale. Pour les fins du présent arrêté, le poste fait référence au poste du directeur(trice) général(e) de la Communauté rurale Maple Hills.

En cas de conflit entre le présent arrêté et la *Loi sur la gouvernance locale*, cette dernière a préséance.

Toutes les définitions contenues dans la *Loi* et ses règlements sont partis intégrantes au présent arrêté.

2. Définitions

Dans cet arrêté municipal, à moins d'indication contraire, les définitions suivantes s'imposent :

« conseil » ou « membre du conseil » désigne le maire et les conseillers de la Communauté rurale Maple Hills.

« directeur(trice) général(e) » désigne l'administrateur(trice) en chef de la municipalité.

« employé(e) » veut dire toute autre personne à l'emploi de la Communauté rurale Maple Hills autre que la direction générale.

« Loi » signifie la Loi sur la gouvernance locale, chapitre 18.

« municipalité » désigne la Communauté rurale Maple Hills.

La forme masculine est utilisée dans le présent arrêté désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte.

3. Application

- (1) This by-law applies only to the person appointed as CAO by the Municipal Council of the Maple Hills Rural Community in accordance with the *Local Governance Act*, Chapter 18, Section 81.
- (2) The CAO is the senior employee of the Municipality and is responsible for performing the tasks and duties prescribed by Council and the duties prescribed by by-laws, regulations, acts, policies and resolutions adopted by the Council or by other legislation.

4. Roles and Responsibilities

The CAO reports to the Mayor and the Council of the municipality with regard to the administration of the day-to-day affairs of the municipality. Specifically, the CAO:

- (1) Implements the decisions, policies, by-laws, programs adopted by the Council on a daily basis;
- (2) Coordinates the implementation and makes verbal and written recommendations to Council regarding the evaluation and definition of programs, policies, procedures and plans, works or any other change or modification necessary for the proper functioning of the municipality;
- (3) Receives his/her directives from the Mayor who received them from the Municipal Council;
- (4) Attend all meetings of Council and committees appointed by Council;
- (5) Is the immediate superior of all employees and maintains a close relationship with them in order to facilitate the coordination of files for the Maple Hills Rural Community;
- (6) Reviews the operations and activities of the Maple Hills Rural Community and makes the necessary recommendations to Council to improve the quality and quantity of services offered in an efficient and coordinated manner;
- (7) Responsible for appointing, hiring, suspending, transferring or dismissing all employees of the municipality;
- (8) Responsible for the management of personnel

3. Application

- (1) Cet arrêté s'applique uniquement à la personne nommée directeur(trice) général(e) par le Conseil municipal de la Communauté rurale Maple Hills conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, chapitre 18, article 81.
- (2) Le(La) directeur(trice) général(e) est l'employé(e) senior(e) de la municipalité et il(elle) est responsable d'accomplir les tâches et les devoirs prescrits par le Conseil et des fonctions prescrites par les arrêtés, les règlements, les lois, les politiques et les résolutions adoptés par le Conseil ou par d'autres législations.

4. Rôles et responsabilités

Le(La) directeur(trice) général(e) se rapporte au(à la) Maire(sse) et au Conseil de la municipalité en ce qui a trait à l'administration des affaires courantes de la municipalité. Plus précisément, la direction générale :

- (1) Met en application les décisions, les politiques, les arrêtés, les programmes adoptés par le Conseil sur une base quotidienne;
- (2) Coordonne la mise en œuvre et fait les recommandations verbales et écrites au Conseil en ce qui a trait à l'évaluation et à la définition des programmes, des politiques, des procédures et des plans, des travaux ou tout autre changement ou modification nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité;
- (3) Reçoit ses directives du(de la) maire(sse) qui les a reçues du Conseil municipal;
- (4) Assiste à toutes les réunions du Conseil et aux comités appointés par le Conseil;
- (5) Est le(la) supérieur(e) immédiat de tous les employé(e)s et il(elle) entretient une relation étroite avec eux afin de faciliter la coordination des dossiers de la Communauté rurale Maple Hills;
- (6) Révise les opérations ainsi que les activités de la Communauté rurale Maple Hills et fait les recommandations nécessaires au Conseil afin d'améliorer la qualité et la quantité des services offerts de manière efficace et coordonnée;
- (7) A la responsabilité de nommer, embaucher, suspendre, transférer ou renvoyer tous les employés de la municipalité;
- (8) Responsable de la gestion du personnel et de

- | | |
|---|---|
| and all related functions within the framework of procedures, policies and regulations approved by Council; | toutes les fonctions y étant reliées dans le cadre des procédures, des politiques et des règlements approuvés par le Conseil; |
| (9) Responsible for negotiating contracts and agreements for the Maple Hills Rural Community, whether for goods, products and services; | (9) Responsable de la négociation des contrats et des ententes pour la Communauté rurale Maple Hills, que ce soit pour des biens, des produits et des services; |
| (10) Responsible for making recommendations to Council regarding the establishment and modification of the salary scale for all employees of the Maple Hills Rural Community; | (10) Responsable de faire des recommandations au Conseil concernant l'établissement et les modifications de l'échelle salariale de tous les employé(e)s de la Communauté rurale Maple Hills; |
| (11) Must make recommendations to Council regarding the work, decisions, policies, regulations, tariffs, revenues and expenditures of the Maple Hills Rural Community; | (11) Doit faire des recommandations au Conseil en ce qui a trait aux travaux, aux décisions, aux politiques, aux réglementations, aux tarifications, aux revenus et aux dépenses de la Communauté rurale Maple Hills; |
| (12) Must oversee the execution of all contracts and agreements signed by the Maple Hills Rural Community and must ensure that all conditions included in contracts and agreements are respected by reporting to Council; | (12) Doit superviser l'exécution de tous les contrats et les ententes signés par la Communauté rurale Maple Hills et il(elle) doit s'assurer que toutes les conditions incluses dans les contrats et les ententes soient respectées en faisant un rapport au Conseil; |
| (13) Collect information regarding commissions, committees, corporations and agencies that have a connection with the municipality and reports are made to Council when necessary; | (13) Recueille les informations concernant les commissions, les comités, les sociétés et les agences qui ont un lien avec la municipalité et des rapports sont faits au Conseil lorsque nécessaire; |
| (14) Is the official link between the Council and the staff of the municipality; | (14) Est le lien officiel entre le Conseil et le personnel de la municipalité; |
| (15) Ensures liaison between the public, representatives of governments as well as government agencies and the Maple Hills Rural Community as part of his duties; | (15) Assure la liaison entre le public, les représentants des gouvernements ainsi que des agences gouvernementales et la Communauté rurale Maple Hills dans le cadre de ses fonctions; |
| (16) Must be familiar with government programs that may provide some assistance to the municipality; | (16) Doit être familier avec les programmes gouvernementaux susceptibles d'apporter une aide quelconque à la municipalité; |
| (17) Conducts performance reviews of managers and ensures that the performance reviews of other staff members is carried out by the staff responsible for these employees by assisting managerial staff in performance reviews when necessary. In the absence of executives, the CAO conducts employee performance reviews; | (17) Effectue les évaluations du rendement des personnes cadres et s'assure que l'évaluation du rendement des autres membres du personnel soit effectuée par le personnel responsable de ces employés en assistant au personnel cadre dans l'évaluation du rendement lorsque nécessaire. Dans l'absence de personnes cadres, le directeur général effectue les évaluations du rendement des employés; |
| (18) Must investigate any complaint regarding the services offered by the Maple Hills Rural | (18) Doit investiguer toute plainte en ce qui a trait aux services offerts par la Communauté rurale Maple |

Community and must ensure that measures are taken to remedy complaints or situations so that they do not recur in the future;

Hills et il(elle) doit s'assurer que les mesures soient prises afin de remédier aux plaintes ou aux situations afin qu'elles ne se reproduisent plus à l'avenir;

(19) Shall perform such other duties and responsibilities pertaining to his/her position as the Council directs to him/her by way of decision by resolution adopted by Council.

(19) Doit accomplir toute autre tâche et responsabilité relevant de son poste que le Conseil lui indique par moyen de décision par résolution adoptée par le Conseil.

In more specific terms, the CAO has the following responsibilities:

En termes plus précis, la direction générale a les responsabilités suivantes :

- Implement and administer policies and by-laws approved by Council;
- Recommend appropriate actions to Council;
- Manage the complete organization, work and personnel in the current and normal operations of the municipality;
- Undertake daily tasks on time and in a manner beneficial to the municipality;
- Provide guiding impetus to long-term and short-term planning;
- Manage municipal staff;
- Manage fiscal resources and approve expenditures based on budgets approved by Council;
- Communicate effectively;
- Prepare reports, policies, procedures, regulations, orders and budgets;
- Respond to requests from the public;
- Evaluate programs and policies;
- Be aware of developments affecting municipal operations;
- Demonstrate logic in recommendations, decisions and actions.

- Implanter et administrer les politiques ainsi que les arrêtés approuvés par le Conseil;
- Recommander des actions appropriées au Conseil;
- Gérer l'organisation complète, le travail et le personnel dans les opérations courantes et normales de la municipalité;
- Entreprendre les tâches journalières à temps et d'une manière avantageuse pour la municipalité;
- Fournir un élan directeur à la planification à long terme et à court terme;
- Gérer le personnel municipal;
- Gérer les ressources fiscales et approuver les dépenses en fonction des budgets approuvés par le Conseil;
- Communiquer efficacement;
- Préparer les rapports, les politiques, les procédures, les règlements, les arrêtés et les budgets;
- Répondre aux demandes du public;
- Évaluer les programmes et les politiques;
- Être au courant des développements affectant les opérations municipales;
- Faire preuve de logique dans les recommandations, les décisions et les actions.

5. Public Safety

5. Sécurité publique

(1) The CAO ensures that the Maple Hills Rural Community has a fire prevention program and if applicable, that volunteer firefighters have adequate training to fight emergencies;

(1) La direction générale s'assure que la Communauté rurale Maple Hills soit dotée d'un programme de prévention des incendies et si applicable, que les pompiers volontaires ont la formation adéquate pour combattre les urgences;

(2) If applicable, ensure that the municipality develops an operations and procedures guide for the Fire Department and that this guide is revised annually;

(2) Si applicable, Veille à ce que la municipalité développe un guide des opérations et des procédures pour le Service d'incendie et que ce guide soit révisé annuellement;

(3) Ensures that the municipality has an emergency preparedness plan and that it is up to date, staff are trained and that they carry out exercises.

(3) Assure que la municipalité se dote d'un plan de préparation aux situations d'urgence et qu'il soit à jour, le personnel soit formé et de procéder à des exercices.

6. Financial Management

- (1) Working in close collaboration with the Finance Department, the CAO ensures the preparation, presentation, administration and control of budgets once approved by Council;
- (2) The CAO shall ensure that the annual audit is carried out and that all audit reports are submitted to Council for approval. He/she also ensures that the auditors' recommendations are implemented;
- (3) With the assistance of the Finance Department, the CAO keeps Council informed of the Municipality's financial conditions and future financial needs including long-term borrowings;
- (4) The CAO is responsible for the purchases of the Maple Hills Rural Community and has the power to authorize expenditures for the purchase of products, goods, services and equipment already included in the budget;
- (5) He/She may approve emergency maintenance expenditures for the proper functioning of the municipality.

7. Personnel Management

- (1) Responsible for appointing, hiring, suspending, transferring or dismissing all employees of the Maple Hills Rural Community;
- (2) The CAO shall institute and revise the employee handbook (every 4 years) and approve salary increases according to the salary scale approved by Council;
- (3) Conducts performance reviews of managers and ensures that the performance review of other staff members is carried out by the staff responsible for these employees by assisting managerial staff in performance reviews when necessary. In the absence of executives, the CAO conducts employee performance reviews;
- (4) The CAO must be available and accessible to employees for any complaint or situation that deals with personnel;
- (5) When necessary, he/she conducts investigations and analyzes in order to settle any disagreement

6. Gestion financière

- (1) En travaillant en étroite collaboration avec la direction des finances, la direction générale assure la préparation, la présentation, l'administration et le contrôle des budgets une fois approuvés par le Conseil;
- (2) La direction générale s'assure que la vérification annuelle soit effectuée et que tous les rapports de vérification soient soumis au Conseil pour approbation. Il(elle) s'assure également que les recommandations des vérificateurs soient mises à exécution;
- (3) Avec l'aide de la direction des finances, la direction générale garde le Conseil informé des conditions financières de la municipalité et des besoins financiers futurs incluant les emprunts à long terme;
- (4) La direction général(e) est responsable des achats de la Communauté rurale Maple Hills et il (elle) a le pouvoir d'autoriser des dépenses pour l'achat de produits, de biens, de services et d'équipements déjà inscrites au budget;
- (5) Il(elle) peut approuver des dépenses d'entretien d'urgence pour le bon fonctionnement de la municipalité.

7. Gestion du personnel

- (1) Responsable de nommer, d'embaucher, de suspendre, de transférer ou de renvoyer tous les employés de la Communauté rurale Maple Hills;
- (2) La direction générale doit instituer et réviser le manuel du personnel (à chaque 4 ans) et d'approuver les augmentations salariales selon l'échelle de salaires approuvée par le Conseil;
- (3) Effectue les évaluations du rendement des personnes cadres et s'assure que l'évaluation du rendement des autres membres du personnel soit effectuée par le personnel responsable de ces employés en assistant au personnel cadre dans l'évaluation du rendement lorsque nécessaire. Dans l'absence de personnes cadres, le directeur général effectue les évaluations du rendement des employés;
- (4) La direction générale doit être disponible et accessible aux employé(e)s pour toute plainte ou situation qui traite le personnel;
- (5) Lorsque nécessaire, il(elle) mène les investigations et les analyses dans le but de

among the personnel;

régler tout différend au sein du personnel;

(6) He/she ensures that working relations are always healthy and harmonious among the staff.

(6) Il(elle) s'assure que les relations de travail soient toujours saines et harmonieuses au sein du personnel.

8. Economic Development and Tourism

8. Croissance économique et du tourisme

(1) Work closely with the management team to ensure that the economic development and tourism strategy of the Maple Hills Rural Community is implemented;

(1) Travailles-en étroite collaboration avec l'équipe de direction dans le but d'assurer que la stratégie de développement économique et touristique de la Communauté rurale Maple Hills soit mise en application;

(2) Ensures that the management team maximizes private and public relations with individuals and groups responsible for economic development and tourism initiatives;

(2) Assure que l'équipe de direction maximise les relations privées et publiques avec les particuliers et les groupes responsables d'initiatives de développement économique et touristique;

(3) Must ensure that information relating to economic development is made available to all parties wishing to do business with the municipality;

(3) Il(elle) doit veiller à ce que les renseignements relatifs au développement économique soient offerts à toutes les parties désireuses de faire affaire avec la municipalité;

(4) Ensure that municipality has a liaison with a Chamber of Commerce;

(4) Assure que municipalité ait une liaison avec une Chambre de Commerce;

(5) Ensures that the staff sees to the promotion of the tourist attractions of the Maple Hills Rural Community at the provincial and national level.

(5) Assure que le personnel voit à la promotion des attractions touristiques de la Communauté rurale Maple Hills au niveau provincial et national.

9. Infrastructure / Municipal Assets / Environment

9. Infrastructures / Actifs municipaux / Environnement

(1) The CAO is the person responsible for the proper management of all major projects related to the infrastructure / assets of the municipality;

(1) La direction générale est la personne responsable de la bonne gestion de tous les projets d'envergures reliés aux infrastructures / actifs de la municipalité;

(2) The CAO, in collaboration with the Finance Department, is responsible for the file of the Canada Community-Building Fund and all projects related to this fund;

(2) La direction générale avec la collaboration de la direction des finances a la responsabilité du dossier du Fonds de développement des collectivités du Canada et de tous les projets reliés à ce fonds;

(3) Ensures the development of an asset management plan for the municipality and that an annual audit is completed by the finance department;

(3) Assure l'élaboration d'un plan de gestion des actifs de la municipalité et qu'une vérification annuelle soit complétée par la direction des finances;

(4) Develop a climate change adaptation plan and ensure that this plan is implemented for the Maple Hills Rural Community.

(4) Se doter d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et de s'assurer que ce plan soit mis en application pour la Communauté rurale Maple Hills.

10. Recreation

- (1) See that a range of sports, cultural and artistic activities are offered in the Maple Hills Rural Community;
- (2) Ensure that community organizations feel supported by the municipality and that partnerships are established;
- (3) Ensure that the recreation department implements community service programs in the municipality.

11. Salary and Benefits

- (1) Salaries and benefits are established according to the policy and salary scale in effect.

12. Absence of CAO

- (1) In the event of the absence or incapacity of the CAO, the municipal council shall appoint a person or persons to replace him/her on an interim basis.

13. Entry into force

This by-law comes into force on January 1st, 2023.

FIRST READING: February 14th, 2023
(by title)

SECOND READING: February 14th, 2023
(by title)

READING IN ITS ENTIRETY: March 15th, 2023

THIRD READING
(by title) **AND PASSED:** March 15th, 2023

10. Loisirs

- (1) Voir à ce qu'une gamme d'activités sportives, culturelles et artistiques soient offertes dans la Communauté rurale Maple Hills;
- (2) Assurer que les organismes communautaires se sentent appuyer par la municipalité et que des partenariats soient mis en place;
- (3) Veiller à ce que le service des loisirs mette en œuvre des programmes de services communautaires dans la municipalité.

11. Salaires et bénéfices

- (1) Les salaires et les bénéfices sont établis selon les politiques et l'échelle salariale en vigueur.

12. Absence du(de la) Directeur(trice) général(e)

- (1) En cas d'absence ou d'incapacité de la direction générale, le conseil municipal nommera une ou des personnes afin de le remplacer sur une base intérimaire.

13. Entrée en vigueur

- (1) Le présent arrêté entre en vigueur le 1 janvier 2023.

PREMIÈRE LECTURE : le 14 février 2023
(par son titre)

DEUXIÈME LECTURE : le 14 février 2023
(par son titre)

LECTURE INTÉGRALE : le 15 mars 2023

TROISIÈME LECTURE
(par son titre) **ET ADOPTION :** le 15 mars 2023

Mayor/Maire

Clerk/Greffier